

Etat des risques naturels et technologiques

en application des articles L 125 - 5 et R 125 - 26 du code de l'environnement

1. Cet état des risques est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n°

du 02/01/2008

mis à jour le 01/10/2008

Situation du bien immobilier (bâti ou non bâti)

2. Adresse commune code postal

AYET

09800 BETHMALE

3. Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [PPRn]

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn prescrit

oui

non

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn appliqué par anticipation

oui

non

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn approuvé

oui

non

Les risques naturels pris en compte sont :

Inondation <input type="checkbox"/>	Crue torrentielle <input type="checkbox"/>	Remontée de nappe <input type="checkbox"/>
Avalanche <input type="checkbox"/>	Mouvement de terrain <input type="checkbox"/>	Sécheresse <input type="checkbox"/>
Séisme <input type="checkbox"/>	Cyclone <input type="checkbox"/>	Volcan <input type="checkbox"/>
Feux de forêt <input type="checkbox"/>	autre <input type="checkbox"/>	

4. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPRT]

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRT approuvé

oui

non

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRT prescrit *

oui

non

* Les risques technologiques pris en compte sont :

Effet thermique <input type="checkbox"/>	Effet de surpression <input type="checkbox"/>	Effet toxique <input type="checkbox"/>
--	---	--

5. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application du décret 91 461 du 14 mai 1991 relatif à la prévention du risque sismique, modifié par le décret n°2000-892 du 13 septembre 2000

L'immeuble est situé dans une commune de sismicité

zone Ia

zone Ib

zone II

zone III

Zone 0

pièces jointes

6. Localisation

extraits de documents ou de dossiers de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

vendeur/bailleur - acquéreur/locataire

7. Vendeur - Bailleur Nom prénom

ALAS

rayez la mention inutile

8. Acquéreur - Locataire Nom prénom

rayez la mention inutile

9. Date

à

SAINT-GIRONS

le

30 octobre
2008

Le présent état des risques naturels et technologiques est fondé sur les informations mises à disposition par le préfet de département.
En cas de non respect, l'acquéreur ou le locataire peut poursuivre la résolution du contrat ou demander au juge une diminution du prix.
[V de l'article 125-5 du code de l'environnement]

Application du Décret 2005-134 du 15 février 2005 *

relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers
sur les risques naturels et technologiques majeurs

BETHMALE

N° INSEE : Néant

A - Risques majeurs auxquels est exposée la commune

RISQUE SISMIQUE (selon le décret n° 91-461 du 14 mai 1991) : lb

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS (PPRn) : Néant

AUTRES RISQUES MAJEURS (non cartographiés)

Risques naturels et technologiques : Mouvement de terrain, Feu de forêt, Séisme, zone de sismicité 1B, Avalanche

B - Documents auxquels le vendeur peut se référer

DOCUMENTS REGLEMENTAIRES DE REFERENCE consultables en mairie (ou préfecture et sous-préfecture)

PPRn de BETHMALE (Cf. cartographie ci-jointe)

AUTRES DOCUMENTS D'INFORMATION consultables en mairie (ou préfecture et sous-préfecture)

Dossier communal synthétique des risques majeurs.

Document d'information communal des risques majeurs (DICRIM).

Document d'urbanisme.

RECONNAISSANCE DE L'ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE

Nature	Debut le	Fin le	Arreté	J.O
Tempête	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982
Inondations, coulées de boue et effets exceptionnels dus aux précipitations	22/01/1992	25/01/1992	15/07/1992	24/09/1992

* Cette fiche se limite au cadre de la mise en oeuvre du décret 2005-134 du 15 février 2005. Elle dresse l'état de la connaissance sur les risques majeurs et l'état d'avancement des documents réglementaires. Elle est susceptible de modifications fréquentes.